

Colloque sur l'éducation des filles dans le monde

Sénat, 10 octobre 2012

Mesdames les Présidentes, Monsieur le Président, Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Alors que nous nous apprêtons à célébrer demain la toute première « Journée Internationale des Filles » proclamée par l'ONU, j'aimerais que nous ayons une pensée pour la jeune pakistanaise Malala Yousufzai, qui a fait l'objet hier d'une tentative d'assassinat à la sortie de son école. Connue pour son combat contre les talibans et pour le droit des femmes à l'éducation, cette militante de 14 ans nous rappelle tragiquement à quel point condition féminine et droit à l'éducation sont étroitement liés.

Son combat exemplaire, jusqu'ici largement méconnu, nous montre la nécessité d'une sensibilisation des opinions publiques à la cause des jeunes femmes et des fillettes. Autant les questions des droits des femmes, et dans une moindre mesure, ceux des enfants, constituent maintenant des thèmes solidement ancrés dans l'opinion publique – même si, des paroles aux actes, de très nombreux progrès restent à faire ! -, autant l'idée que les jeunes filles ou les fillettes puissent constituer un enjeu spécifique pour les politiques publiques demeure complètement absente du débat.

Cette rencontre entre deux thématiques – celle des questions de genre et celle des droits de l'enfant – constitue pourtant une voie prometteuse, en particulier pour les politiques de développement. Il est essentiel de tenir compte des enjeux de genre pour faire progresser les droits des enfants. Réciproquement, il nous faut garder en mémoire que les jeunes filles ne rencontrent pas les mêmes difficultés et opportunités aux différentes étapes de leurs cycles de vie.

C'est pourquoi je souhaite remercier l'équipe de l'ONG Plan France qui a beaucoup œuvré pour la création de cette journée internationale sous l'égide de l'ONU et agit dans une cinquantaine de pays en faveur des fillettes et des jeunes femmes. La force de la démarche de l'ONG Plan est d'éviter de considérer ces jeunes filles comme de simples victimes, mais de travailler à leur autonomisation dès le plus jeune âge, pour les aider à devenir des actrices incontournables du développement. Les jeunes filles ont leur mot à dire dans les actions de développement, et je voudrais tout particulièrement saluer la présence parmi nous d'Inès Minko'o Essomba du Parlement des Enfants camerounais.

L'éducation a un rôle clé à jouer, avec des implications dans des sphères extrêmement diversifiées telles que la santé, l'économie ou la lutte contre les mariages précoces. Ce dernier sujet me tient d'ailleurs particulièrement à cœur puisque j'avais été à l'origine de l'amendement qui, en 2006, a permis de faire passer l'âge légal du mariage des filles en France à 18 ans, l'ajustant ainsi sur celui des garçons. Dans de trop nombreux pays les mariages forcés, parfois pudiquement appelés « arrangés », empêchent encore les jeunes filles de se rendre en classe. Et c'est un cercle vicieux, car le bas niveau d'éducation contribue à faire perdurer les mariages précoces, alors que l'élévation du niveau d'instruction permet de reculer l'âge moyen du mariage. N'oublions pas que 50 000 jeunes filles de moins de 18 ans décèdent chaque année dans le monde suite à une grossesse précoce.

Et ce phénomène risque encore de s'accroître puisque les Nations Unies estiment qu'il y aura, en 2020, 50 millions de mariées de moins de 15 ans - ce nombre devant encore doubler les 10 années suivantes, passant, si rien n'est fait, à 100 millions en 2030.

Même si les filles représentent encore deux tiers des enfants déscolarisés dans plusieurs régions du globe, leur taux de scolarisation a beaucoup augmenté ces dernières années. Mais l'augmentation du taux d'inscription à l'école ne suffit pas. Il faut s'assurer que toutes les inscrites vont régulièrement en classe, tout au long de l'année et pendant toute la durée de la scolarisation obligatoire. Il faut qu'elles reçoivent une éducation formelle et informelle qui leur donne confiance en elles et compétences nécessaires pour agir. Les violences sexuelles à l'école ou la diffusion de stéréotypes genrés font encore trop souvent obstacle à l'autonomisation des filles – dans les pays en développement comme chez nous, d'ailleurs !

Je me réjouis donc que l'ONG Plan ait pu analyser ces questions en profondeur et proposer des recommandations complètes à travers le rapport qui va nous être présenté aujourd'hui. Il est important que ce rapport soit remis aux parlementaires, qui vont dans quelques semaines voter le budget de l'aide publique au développement. Il nous reviendra de veiller tout particulièrement à flécher des fonds pour qu'ils soient alloués à des projets bénéficiant à l'autonomisation des jeunes filles.

Il sera également très positif que les responsables du Quai d'Orsay en prennent connaissance, à la veille de l'actualisation du document d'orientation stratégique sur le genre de leur ministère.

Pour ne pas en rester aux discours incantatoires, pour opérationnaliser cette prise en compte des femmes dans notre politique étrangère – et notamment des plus jeunes d'entre elles –, pour ne pas qu'elles demeurent une catégorie invisible et donc oubliée, il existe des outils. Je pense en particulier à la budgétisation sensible au genre qu'il nous faudrait davantage utiliser, comme cela est préconisé par les organisations internationales.

C'est donc maintenant aux politiques de donner l'impulsion indispensable pour que nos administrations les intègrent à leurs instruments de prévision et d'analyse. C'est aux parlementaires, mais aussi à la société civile, de veiller à ce que cette thématique soit bien abordée au cours des Assises du Développement et de la Solidarité internationale que s'apprête à lancer le Ministre délégué chargé du Développement.

S'il est urgent que notre aide publique au développement intègre davantage les enjeux de genre, il est également essentiel que les dispositifs français travaillant sur les droits des femmes et ceux des enfants s'ouvrent davantage à la dimension internationale de ces questions. Je pense bien sûr aux délégations des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat dont je remercie les responsables de leur présence, ainsi qu'à la Commission des Affaires sociales ou des Affaires étrangères de nos deux assemblées, mais aussi aux dispositifs institutionnels extra-parlementaires, comme l'Observatoire de la Parité.

A l'heure où un comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes se met en place, je voudrais rappeler la nécessité que le Ministre des Affaires étrangères, et ses ministres délégués chargés du Développement et de la Francophonie y prennent toute leur place, et y proposent des mesures spécifiques en faveur des filles, des adolescentes et des jeunes femmes dans le monde.